



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 juillet 2020
N° 08

OBJET : Désignation des délégués du SIVOM
VICO-COGGIA

Date de la convocation : 27/07/2020
L'an deux mil vingt, et le vendredi 31 juillet, à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de MR COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée : 15
Etaient présents : MR COGGIA François, MME AIUTI Dominique,
MR AMPART Jean-Claude, MR DANIELLI François, MME
DELFINI Viviane, MR LAPORTE Bernard, MR SPADA Sébastien,
MR CERVIOTTI Jean-Louis, MR MALATESTA Ludovic.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
Présents : 9
Etaient absents : MR COGGIA Jean-Dominique, MR CAVIGLIOLI
Etienne, MME PADRONA Françoise, MR RAFFALLI Louis, MME
ANDREÏ Brigitte, MME BIFERALLI Martine

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

Secrétaire de séance
MR CERVIOTTI
Jean-Louis
ABSENT REPRESENTE : MME PADRONA Françoise représentée
Par MR LAPORTE Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200803-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2020

Le Président rappelle au Conseil qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, il y a lieu de désigner les deux membres devant représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à vocation multiple des Communes de VICO et de COGGIA.

Le Conseil ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Sont ainsi déclarés élus :

- MR CERVIOTTI Jean-Louis MR COGGIA Jean-Dominique

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Le présent acte a été transmis aux services de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le :

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20200803-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2020